

Echo reste seule face à ses questions

L'AVCA 22-01-2006



HERVÉ KIELWASSER

Alvaro Rendo (à gauche) a reçu hier le soutien de Daniel Hierso, le représentant de l'AVCA

Les secours sont-ils mieux préparés en cas de crash aérien ? La table ronde de l'association Echo (Entraide de la catastrophe des hauteurs du Mont Sainte-Odile) n'a pu résoudre ce point, faute de participants.

« Les premières personnes arrivées sur le lieu de l'accident étaient des gardes forestiers et deux journalistes », a rappelé Etienne Trentesaux, vice-président d'Echo. Aujourd'hui, la coordination et l'efficacité des secours se sent-elles améliorées ? L'association Echo avait organisé hier une table-ronde à Strasbourg afin de poser des questions aux différentes administrations concernées, pour voir si son travail de fond avait porté ses fruits après le crash du Mont Saint-Odile.

Seul problème : aucune d'entre elles ne s'est déplacée. Que ce soit la Région, la gendarmerie, les pompiers, la préfecture, le ministère des Transports ou la Commission européenne des transports, toutes ont décliné poliment l'invitation ou ont mis en avant l'imminence du procès (voir encadré).

C'est donc face aux familles des victimes que les responsables de l'association ont lancé leurs questions. « Il est vrai hélas que la manifestation de la vérité fait encore prendre la fuite à certains », a commenté avec amertume Alvaro Rendon, le président d'Echo devant la centaine de personnes pré-

sentes à l'assemblée générale, l'une des plus fréquentées en 14 ans d'existence de l'association. Il faut dire que l'approche du procès a mobilisé au-delà des cercles habituels de l'association. Gérard David, le président de la FIVAA (la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens qui compte six associations et 1200 membres) et Daniel Hierso, le représentant en France des victimes du crash du 16 août 2005 au Venezuela (l'AVCA) -160 morts dont 152 Martiniquais- ont fait le déplacement.

« Je suis venu pour voir comment se portait la réflexion à long terme en France, a expliqué le membre de l'AVCA avant de s'étonner de l'absence des autorités. En Allemagne et aux États-Unis, des cellules de gestion de crise sont présentes auprès de chaque gouvernement avec des représentants des familles des victimes ».

« Poil à gratter »

« Nous devons continuer notre rôle de poil à gratter auprès des autorités, a pour sa part souligné Gérard David. Tout reste à faire question coordination. Par exemple, les listes noires des mauvaises compagnies dressées par les gouvernements sont pléthoriques. En France, on en compte une vingtaine de mauvaises compagnies. Mais si on compile toutes les listes faites en Europe, on arrive à 64 compagnies à éviter ».

SAILESH GYA

Le procès devrait s'ouvrir le 2 mai à Colmar

Dans la matinée, Echo a fait le point sur le procès avec ses avocats, Mes Hubert De Gaullier, Olivier Charles et Hervé Temime du cabinet Temime. « Il est prévu pour le 2 mai d'après ce que nous a dit en janvier, le procureur de la République de Colmar, Pascal Schultz, a indiqué Dominique Beguin, la secrétaire de l'association. Le parc-expo de Colmar va être aménagé. On estime qu'il va

durer deux mois. Nos avocats nous ont également dit que les représentants des victimes pourraient s'y exprimer au début du procès ».

Le crash du Mont Sainte-Odile avait fait 87 morts le 20 janvier 1992. Neuf personnes avaient survécu à la catastrophe.

Six personnes ont été mises en examen et devront répondre d'homicides et de blessures involontaires.